

# **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

1. Identification du puits	
Nom du puits	Oil Selections No 30
Numéro du puits	A100
MRC	L'Assomption
Municipalité	L'Assomption

2. Informations générales sur l'inspection	
Inspecteur	David Fortin
Inspecteur	Pierre-François Côté
Accompagné de	
Système géodésique	NAD 83
Format des coordonnées	Degré décimaux
Type inspection	Complète
Date	2019-07-16
Vérification sécurité	Effectuée
Heure de début et fin	9h00 à 10h00
Conditions météorologiques	Partiellement nuageux
Température ambiante (°C)	25

3. Instruments utilisés	
Instrument	Commentaires
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique	
SCHONSTED GA-52Cx Détecteur magnétique	
GMI Gasurveyor 500 Détecteur de gaz	
Détecteur 4 gaz	
GPS Garmin GPSmap 62sc	

4. Personne(s	I. Personne(s) rencontrée(s)				
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel	
1					
2					
3					
4					
		Témoignages			
1					
2					
3					
4					



# **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable			

6. Reconnaissance terrain	
Élément à vérifier	Description
Type de terrain	Champs agricole

Mode de récupération suggéré
Commentaires

8. Recherche à l'aide d Sources	Latitude		Recherche	Commentaires
GDH		-73,3751389		
SIGPEG	45,885706	-73,3752243		
Imagerie	45,8851392	-73,3756868	Oui	

Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal
Signal magnétique probant avec forte émanation	45,88516,-73,37570	Très fort
Commentai	res	



# **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

10. Caractéristiques du puit	\$			
Élément à vérifier	Description		Commentaires	
Tête de puits	Absente			
Évent de surface	Absent			
Profondeur des tubages (cm)	62			
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)	Na			
Diamètre du tubage extérieur (cm)	Nd			
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Impossible à vérifier			
Présence de ciment obturant le tubage	Impossible à vérifier			
Test de l'eau savonneuse	Présence de bulles			
Panneau d'identification	Oui non-conforme			
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Non			
11. Émanation et migration				
P	Point de mesure		%LIE	%GAZ
Au tubage ou à l'évent				11
#1 À l'intérieur de 50 centim	nètres			7
#2 À l'intérieur de 50 centim	nètres			86
#1 À 4 mètres			0	
#2 À 4 mètres			0	
#3 À 4 mètres			0	
#4 À 4 mètres			0	
	E à l'intérieur de 50 cm ou à « n maximum de 75 m et à tou			
Jusqu a ui	ii iiiaxiiiiuiii de 75 iii et a tou	ites places ou t	ies maices de migrations son	it visibles
		Commentaires		
		Commentanes		



#### **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Aucun			Oui	62	A100VR01
	Commentaires				

Éléments	Constats	Commentaires
Le puits est localisé	Oui	
Risque pour l'environnement	Présence	
Reprendre la recherche	Non	
	Travaux à réaliser	A100 VR-01 (Sol): 200 mg/kg en Hydrocarbures
Statut		Pétroliers C10-C50 ( <b)< td=""></b)<>
Coupe du tubage	Évaluation supplémentaire	
Ramassage des débris d'anciens forages	NA	
Pancarte	À faire	
Prochaine inspection recommandée	À faire	
Autre		

Conclusion

Le puits est considéré comme localisé, car un signal magnétique probant ainsi qu'une émanation de méthane ont été observés. Une émanation de gaz au tubage a été détectée, mais ne représente pas un risque selon la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents. Une migration de gaz a été détectée et présente un risque selon la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents. De la contamination en hydrocarbures pétroliers a été détectée dans le sol. Pour ces raisons, l'état du puits est : Travaux à réaliser.



# **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

Signatures Signature rapport d'inspection ( 1 à 12 )		
David Fortin	53-54	2020-03-02
Inspecteur		
Pierre-François Côté	50.54	2020-03-04
Inspecteur	53-54	
	Signature de la vérification (13)	
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet		2020-03-02
Coordonnateur aux opérations	53-54	2020-03-02
David Fortin	F2.F4	2020-03-02
Inspecteur	53-54	2020-03-02

# Photos de l'inspection

Photo 1 Haut du tubage.	



### **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

Photo 2 Migration de méthane à 86 % gaz à 50 cm.



